

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse investit 22,1 M€ pour l'eau en Languedoc-Roussillon au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016

Le territoire du **Languedoc-Roussillon** reçoit 21,1 M€ d'aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour financer 360 opérations.

**Près de la moitié** de ces aides est attribuée à des opérations de **gestion quantitative de la ressource et de préservation de la qualité de l'eau potable**, un tiers va à la **réduction des rejets d'eaux usées des collectivités** et **12%** sont alloués à la **restauration des milieux aquatiques**.

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau](#), pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, totalisent un montant de **160 millions d'euros** pour financer 2200 projets pour l'eau.

Parmi les opérations aidées, 2 projets remarquables :

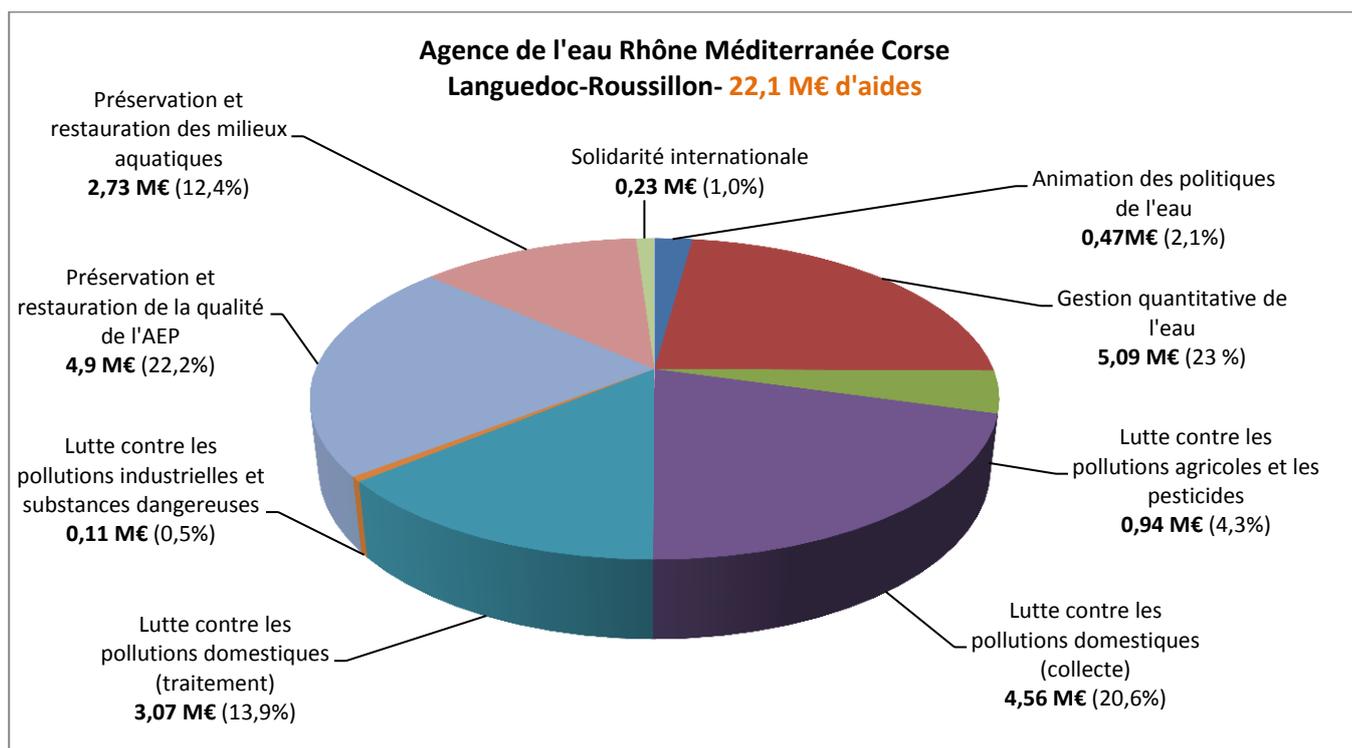
#### 1. Pour restaurer les milieux aquatiques

**Le Conservatoire du littoral** acquiert 138 hectares de zones humides situées sur les Salins des Castellas. Cette maîtrise foncière permettra de mettre en place un plan de gestion global sur une grande superficie du lido afin de sécuriser le devenir de cette zone et de maîtriser le repli stratégique en cas d'élévation du niveau de la mer. L'aide de l'agence est de **600 000 €**.

#### 2. Pour lutter contre les fuites d'eau potable

**La commune de Saint-Jean du Gard (30)** renouvelle ses canalisations d'eau potable vétustes pour augmenter le rendement de son réseau et limiter ses prélèvements dans la nappe alluviale des Gardons, milieu sensible. Une première tranche de travaux vise une économie d'eau de 40 000 m<sup>3</sup>/an. L'agence de l'eau apporte une aide de **777 000 €**.

## Décisions d'attribution des aides pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2016



### A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,6 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – [cfaucon@amalthea.fr](mailto:cfaucon@amalthea.fr)